



PROVISION EN RAPPORT AVEC UNE OPÉRATION IMMOBILIÈRE « SALE AND LEASEBACK »

AUTEUR:

Marcel Meier

LIEU D'ÉDITION:

Zurich

PUBLICATION:

iusNet Droit Fiscal

MAISON D'ÉDITION:

Schulthess

DATE DE PUBLICATION:

19 avril 2021

PRÉSENTATION:

Résumé : Le Tribunal fédéral examine l'admissibilité d'une provision en rapport avec une opération immobilière « sale and leaseback ». Il conclut en particulier qu'il ne suffit pas que l'auditeur de la société CD ait exigé le respect de la norme Swiss GAAP RPC 13 (transactions de leasing) pour dresser les états financiers de cette dernière ainsi que la mise en évidence d'une « provision pour produits différés » dans le bilan. Par ailleurs, le Tribunal fédéral confirme que la provision litigieuse ne répond pas aux conditions de l'article 63 LIFD